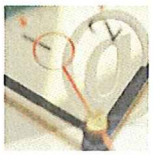

octime

Planification
Gestion des temps
Partage des savoirs

OFFRE de PRIX

En date du 19 Septembre 2011

De la part de Monsieur Alain ENJALBERT
A l'attention de Monsieur GUILLEUX

CMPR
17 Avenue Aimez – BP 12
61140 BAGNOLES DE L'ORNE

Monsieur,

Suite à notre récente conversation et comme convenu, nous avons le plaisir de vous adresser ci-dessous une offre de prix concernant 2 journées de formation Administrateurs Octime.

PRESTATIONS :

✓ **Formation niveau Expert Administrateur – *2 jours* : 1 780,00 € HT**
Cette formation est destinée au groupe des administrateurs fonctionnel d'OCTIME. Ces administrateurs auront une vision globale de l'outil ; synonyme d'utilisation optimale du progiciel.
Frais de déplacement en sus.

✓ Frais de déplacements :
*Frais par jour sur **Région BASSE NORMANDIE*** **390,00 €.HT par jour.**
275,00 €.HT par jour dans le cas de 2 jours consécutifs.

CONDITIONS GENERALES
Paiement à 30 jours date de facture.
Merci de nous retourner le présent document daté et signé.
Cette offre est valable 1 mois à compter de la date de la proposition.
Délai de réalisation : à convenir après acceptation du devis.
Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez croire, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments distingués.

*Acceptation du devis ci-dessus, incluant l'acceptation des conditions de vente et de services à nous retourner par Fax au **05 59 38 37 66***

Nom du client : **CMPR Bagnoles de L'Orne**
Montant total : 1330 €HT
Date d'acceptation du devis : 19/04/2011
Nom du signataire & Fonction dans l'entreprise : lambert DAF.

Pour OCTIME

Alain ENJALBERT
a.enjalbert@octime.com

Pour le client (Cachet & Signature)

Centre de Médecine Physique
17, Av. du Docteur J. Aimez
61140 BAGNOLES DE L'ORNE
Tél. : 02 33 30 20 20

octime
www.octime.com
www.arbre-des-savoirs.com
e-mail : info@octime.com

BP9
64270 Salies
Tél : 05 59 38 26 66
Fax : 05 59 38 37 66

5,7 Rue Marcelin Berthelot
92762 Antony Cedex
Tél : 01 55 59 55 63
Fax : 01 55 59 55 60

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICE

A défaut de dérogations écrites les présentes conditions générales de vente et de service régissent l'ensemble des prestations que propose OCTIME et toute commande implique leur acceptation et la renonciation par nos Clients à toutes clauses contraires.

1° Définitions : Quelques définitions pour la compréhension et l'interprétation de ce document
Matériel ce terme désigne principalement l'unité centrale, les périphériques, la badgeuse.
Progiciel programme documenté d'application standard incluant l'interprétation faite par OCTIME d'un dossier réglementaire type, désigne tant notre progiciel ainsi que les progiciels des autres éditeurs.
Produit terme générique désignant indistinctement les matériels ou progiciels.
Documentation tout document pouvant comporter des spécifications ou créé pour faciliter l'utilisation d'un produit, matériel ou progiciel : manuel d'utilisation, d'entretien, d'installation.
Anomalie Erreur défaillance dysfonctionnement consistant dans un comportement répétitif du produit ne correspondant pas aux spécifications contractuelles.
Bogue erreur ou anomalie dans la programmation d'un progiciel

2° Rôles respectifs : Le Client est tenu à une obligation de collaboration et d'information active et régulière et il lui appartient de mettre en œuvre les procédures adéquates pour définir ses besoins, choisir ses produits et les utiliser dans un environnement approprié à l'information souhaité, en se conformant à la documentation aux normes en vigueur ainsi qu'aux indications complémentaires que nous aurons pu lui donner.
Nous ne garantissons pas l'aptitude des produits à l'exécution des tâches particulières anticipées par le Client et qui ont pu motiver sa décision d'achat lorsque celles-ci n'ont pas été préalablement, portées à notre connaissance par écrit. Le Client bénéficie d'une ou plusieurs démonstrations, avec explications et réponses à ses questions. Il a donc été à même, avant commande, notamment de contrôler que le progiciel lui donnait satisfaction suffisante et les conseils nécessaires lui ont été prodigués compte tenu des éléments d'information qu'il a fournis.
La nature même des produits informatiques implique automatiquement un service de maintenance qui doit faire l'objet d'un contrat distinct.

3° Commande : Toute commande passée auprès d'OCTIME est ferme et définitive. Les prix indiqués sont valables 12 mois. En cas d'annulation d'une commande à l'initiative du Client, passé un délai de 15 jours date du bon de commande faisant foi entraînera ipso facto la retenue et la facturation d'une indemnité de rupture correspondant à l'acompte versé par le Client. Toutefois cette indemnité sera à valoir sur une commande future dans un délai d'un an, à dater de l'annulation.
Pour toute commande inférieure à 153 € HT, une indemnité forfaitaire pour frais de gestion de 23 € HT est facturée au Client.
Le bon de commande du Client, toute clause contraire aux conditions générales de vente et de service d'OCTIME est considéré non écrite.

4° Paiement : Les prix indiqués sont hors taxes, les droits et taxes seront facturés à leur taux légal à l'époque de facturation.
A défaut de convention spéciale écrite de la part d'OCTIME les paiements s'effectuent :
30% à la commande
le solde à 30 jours dates de factures.
Pour les contrats de maintenance le paiement se fait à date de facture.
Dans le cas de non paiement à l'échéance convenue, OCTIME est habilité à suspendre l'exécution de toutes ses prestations au Client.
En cas de non-paiement comme en cas de retard, et conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est de 25% annuels.
En cas de procédure de recouvrement, tous les frais encourus seront facturés au Client, en sus des intérêts stipulés.

5° Clause de réserve de propriété : OCTIME se réserve la pleine propriété des produits livrés jusqu'au paiement intégral du prix.

6° Livraison : La livraison s'effectue sur le site désigné dans l'offre ou le bon de commande. Le Client assume les risques des produits dès leur livraison.
Dans le cas d'une livraison par un tiers, le Client doit faire toutes les réserves nécessaires et exercer tout recours éventuel contre les transporteurs en cas de retard, d'avaries ou de manquants.
Dans le cas où OCTIME effectue la livraison, les réclamations doivent nous être adressées 3 jours après la date de livraison et/ou installation, notre responsabilité ne peut aller au-delà du remplacement ou du remboursement des produits objet de la livraison défectueuse. A défaut de réclamation dans les délais la responsabilité d'OCTIME ne saurait être exigée.

7° Garantie et pré-requis :
- **Matériels** voir conditions de l'offre et dans la limite de la garantie des constructeurs.
- **Progiciels d'autres éditeurs** il n'est fourni aucune garantie que celles éventuellement consenties par l'éditeur. A défaut d'un engagement exprès et écrit nous ne saurions être tenus pour responsables des problèmes de compatibilité avec des produits dont disposerait le Client ou qu'il acquérait ultérieurement.
- **Progiciels OCTIME** la garantie, limitée à trois mois à compter de la livraison. Cette garantie ne porte que sur les moyens techniques nécessaires à la correction d'anomalies, erreurs ou bogue (hors assistance téléphonique), ce qui exclut toute anomalie imputable au matériel, au système d'exploitation sur lequel le progiciel fonctionne, au non respect des pré-requis techniques (voir conditions dans la proposition commerciale) et toute erreur de manipulation de l'utilisateur. A défaut d'un engagement exprès et écrit nous ne saurions être tenus pour responsables des problèmes de compatibilité avec des produits dont disposerait le Client ou qu'il acquérait ultérieurement.

8° Obligations du Client – Propriété Intellectuelle : Le Client s'engage à respecter et à veiller au respect par ses salariés, mandataires et par les tiers, des droits d'auteur reconnus par le Code de la Propriété Intellectuelle.
Les progiciels que nous avons conçus et développés, ainsi que leur documentation demeurent notre propriété exclusive et le Client ne dispose que d'un droit d'usage personnel et non cessible. Le Client ne peut copier les programmes que pour ses seuls besoins d'archivage (copie de sauvegarde).
Le droit d'usage du progiciel OCTIME est concédé dans le cadre d'un nombre de salariés défini dans la version acquise initialement par le client et pour une installation sur l'infrastructure technique du Client. En cas d'externalisation de l'hébergement du Progiciel pendant la durée des présentes, le Client devra obtenir l'accord préalable et écrit de la Société OCTIME.
La Société OCTIME s'autorise à tout moment à vérifier le respect de ce droit d'usage.
La Société OCTIME s'autorise à initier des poursuites judiciaires auprès du client coupable d'utilisation abusive.
La Société OCTIME s'engage à déposer les sources de ses programmes auprès d'une autorité reconnue.
Pour les progiciels des autres éditeurs, le Client dispose du ou des droits spécifiés dans la convention de licence.

9° Dommage – Responsabilités : Le Client supportera les dommages que les produits pourraient subir ou occasionner. Il devra les assurer contre les risques de vol et de détérioration. Aucune indemnité ne sera accordée pour privation de jouissance. Les produits sont utilisés sous la seule direction et responsabilité du Client, nous ne pouvons être tenus pour responsables des conséquences directes ou indirectes de leur exploitation. Nos obligations sont des obligations de moyens et non de résultat.
OCTIME est un progiciel de gestion et à ce titre n'est pas responsable des données que le client saisira sur le progiciel et plus largement n'est pas responsable du respect ou non par le client du cadre légal réglementaire dans son établissement. Le client est seul responsable de la sauvegarde des données et de leur structure, dont il est seul propriétaire.

10° Formation : La formation des personnels et utilisateurs est indispensable pour permettre une exploitation satisfaisante des produits. Ces prestations sont subordonnées à une mention dans le bon de commande du Client. Dans le cas où le Client refuse de commander le nombre de journées préconisé pour l'apprentissage d'un produit donné, le Client en assume les conséquences. Les appels pour un manque de formation ne peuvent être couverts par les contrats de maintenance.
Les conditions particulières applicables :
- Lieu de formation : les locaux du Client, sauf demande contraire
- Frais de déplacement et de séjour à la charge du Client
- Dates fixées par nos soins conjointement avec le Client.
- Annulation d'une date par le Client :
  - moins de 15 jours ouvrés avant le début de la session, une indemnité forfaitaire de 15% du prix de la session sera facturée au Client
  - moins de 5 jours ouvrés avant le début de la session, une indemnité forfaitaire de 30% du prix de la session sera facturée au Client
  - moins de 1 jour ouvré avant le début, le prix de la session sera due dans la totalité.
- Choix des stagiaires incombe au Client, maximum 6 par séance. Néanmoins les stagiaires doivent être familiarisés avec un environnement informatisé.
- OCTIME est un organisme de formation agréé et à ce titre le Client à la possibilité de récupérer les dépenses engagées auprès de son organisme collecteur % formation type AGEFOS, OPCA….
- Dans le cas où le client souhaite qu'OCTIME facture les organismes collecteurs il doit en manifester la volonté lors de l'émission de sa commande, mention doit être faite sur le bon de commande du nom de l'organisme et demande de prise en charge. Dans ce cas OCTIME facture au Client 76 € HT par dossier.

11° Facturation des Licences : Tout module complémentaire commandé (interface paye,…) en même temps que la licence principale OCTIME sera livré et facturé en même temps que la licence progiciel OCTIME.

12° Facturation anticipée : Dans le cas où le client demande une facturation anticipée du projet OCTIME :
- les factures émises sont dues dans les conditions définies dans la proposition commerciale.
- La totalité des prestations devra être réalisée dans un délai maximum de 12 mois à compter de la date de facture. Au-delà, ces prestations seront annulées et ne donneront pas lieu à avoir.

13° Confidentialité

Le Client reconnait le caractère confidentiel et stratégique des informations, documents de tout type, méthodologies, savoir-faire qui viendraient à sa connaissance à l'occasion de l'exécution des présentes conditions générales de ventes et de services.

Le Client s'engage, sans limitation de durée, à respecter le caractère confidentiel de ces informations échangées et à ne pas les révéler ou laisser à la disposition de tiers, sans avoir obtenu l'accord préalable et écrit de la Société OCTIME.

14° Attribution de compétence : Pour tous litiges relatifs à l'exécution et au terme des présentes et pour leur interprétation il est expressément attribué compétence au